

Bulletin officiel n° 5414 du 21 rabii I 1427 (20 avril 2006)

Arrêté du ministre de l'énergie et des mines n° 577-06 du 30 moharrem 1427 (1er mars 2006) modifiant l'arrêté du ministre de l'industrie, du commerce, de l'énergie et des mines n° 345-01 du 14 kaada 1421 (8 février 2001) accordant le permis de recherche des hydrocarbures dit " Safi Haute Mer 10 " à l'Office national de recherches et d'exploitations pétrolières, et à la société " Vanco International Ltd ".

Le ministre de l'énergie et des mines,

Vu l'arrêté du ministre de l'industrie, du commerce, de l'énergie et des mines n° 345-01 du 14 kaada 1421 (8 février 2001) accordant le permis de recherche des hydrocarbures dit " Safi Haute Mer 10 " à l'Office national de recherches et d'exploitations pétrolières, et à la société " Vanco International Ltd " ;

Vu l'arrêté conjoint du ministre de l'énergie et des mines, et du ministre des finances et de la privatisation n° 2088-05 du 10 hija 1425 (21 janvier 2005) approuvant l'avenant n° 3 à l'accord pétrolier conclu le 26 chaabane 1421 (24 novembre 2000) entre l'Office national de recherches et d'exploitations pétrolières représentant le Royaume du Maroc et la société " Vanco International Ltd ", conclu le 9 hija 1425 (20 janvier 2005) entre ledit office et la société " Vanco Morocco Ltd ",

Arrête :

Article premier : L'article 3 de l'arrêté n° 345-01 du 14 kaada 1421 (8 février 2001) susvisé, est modifié ainsi qu'il suit :

" Article 3. - Le permis de recherche " Safi Haute Mer 10 " est délivré pour une période initiale de cinq (5) années à compter du 22 janvier 2001. "

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au Bulletin officiel.

Rabat, le 30 moharrem 1427 (1er mars 2006).

Mohamed Boutaleb.